

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est donné par la soussignée Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance ordinaire du Conseil tenue le **6^{ième} jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026-07-06)** un règlement portant le numéro **#490-2026**.

Objet : « RÈGLEMENT # 490-2026 : « RÈGLEMENT GÉNÉRAL RM01-2026 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ».

DONNÉ ce **8^{ième}** jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026-07-08).

Signé : 
Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le **8^{ième} jour de juillet 2026 (2026-07-08)**.

Signé : 
Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière